

Arrêté du 3 mai 2023 portant délégation de signature pour la Direction chargée de l'inspection générale et de l'audit de la Caisse des dépôts et consignations

CDC-AD23034

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,
Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L.518-2 et suivants et ses articles R.518-0 et suivants ;
Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;
Vu l'arrêté du 28 avril 2023 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,

Arrête :

Article 1

Délégation est donnée à M. Arnaud Freyder, Inspecteur général et directeur de l'audit de la Caisse des dépôts et consignations, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes, dans la limite des attributions de la direction chargée de l'inspection générale et de l'audit de la Caisse des dépôts et consignations, y compris :

1° Tous actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins ;

2° Tous actes relatifs au pilotage de la masse salariale et des effectifs pour la Direction chargée de l'inspection générale et de l'audit de la Caisse des dépôts **et consignations** avec l'appui de la Direction chargée des finances et de la politique durable et de la direction chargée des ressources humaines de l'établissement public ;

3° Tous actes relatifs à l'exercice des responsabilités en matière de gouvernance et de traitement des données personnelles et non personnelles relatives à la direction chargée de l'inspection générale et de l'audit du groupe Caisse des dépôts et en matière de gestion des habilitations des utilisateurs de ces données ;

4° Tous actes relatifs à l'engagement des frais généraux de la direction chargée de l'inspection générale et de l'audit du groupe Caisse des dépôts ;

5° Conformément à l'article 16 de l'arrêté du 28 avril 2023 susvisé, en sa qualité de chef de service en matière de santé et de sécurité au travail pour l'ensemble des personnels de la direction chargée de l'inspection générale et de l'audit du groupe Caisse des dépôts, tous actes nécessaires à la mise en œuvre des attributions définies par le dispositif en vigueur au sein de l'établissement public.

Article 2

M. Arnaud Freyder est autorisé à subdéléguer la signature du directeur général aux agents de la direction chargée de l'inspection générale et de l'audit du groupe Caisse des dépôts et consignations.

La décision de subdélégation fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 3 mai 2023

Eric Lombard